

Image not found or type unknown



Paielement des Charges locatives

Par **DanyLuxury**, le **13/09/2013** à **17:17**

Bonjour,
Je suis propriétaire et loue un logement. Etant donné, que nous réalisons aussi 2 autres logements, ERDF m'a mis un compteur chantier à mon nom en attendant la fin des travaux. La locataire du logement terminé a quitté les lieux en payant la moitié des charges ERDF. Lors de la remise de la caution j'ai déduit l'autre moitié, elle conteste et son ami qui n'était pas locataire et qui est policier me menace de porter l'affaire en justice. Ai-je eu tort ? Ce n'est tout de même pas à moi de payer les charges d'électricité ?
De plus l'agence immobilière en charge de ce dossier a mis sur l'état des lieux que tout était payé alors que ce n'est pas le cas.
Merci pour votre réponse car je ne sais pas vers qui me retourner.
Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **13/09/2013** à **17:48**

bjr,
pourquoi avoir loué un logement alimenté par un compteur de chantier ce qui signifierait que les installations électriques n'étaient pas terminées et que vous n'aviez pas le certificat de conformité consuel.
je ne vois pas pourquoi votre locataire paierait la totalité des consommations enregistrées par ce compteur puisque il est prévu pour l'usage des entreprises réalisant les travaux.
que prévoyait le bail d'habitation ?
si le compteur était à votre nom, le locataire n'avait pas à payer s'il s'agit d'une location vide.
il vous fallait un compteur divisionnaire pour individualiser les consommations de votre locataire.
cdt